

REUNION DU JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 10 heures 15, les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. René LOGNON, doyen d'âge.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMAN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

- oooOooo -

M. HAUSSOULIER déclare ouverte cette réunion qui se tient de plein droit le second jeudi qui suit le premier tour de scrutin, en application de l'article L.3121-9 du code général des collectivités territoriales. Il adresse ses sincères félicitations aux 46 conseillers et conseillères départementaux élus les 20 et 27 juin 2021. Il précise que cette séance est retransmise sur le site du Département et sur les réseaux sociaux.

M. HAUSSOULIER indique que conformément aux prescriptions de l'article L.3122-1 du code général des collectivités territoriales, la séance sera présidée par M. LOGNON en sa qualité de doyen d'âge, assisté par M. TONOLLI qui, en sa qualité de benjamin de cette nouvelle assemblée, assurera les fonctions de secrétaire de séance. M. HAUSSOULIER les invite à prendre place à la tribune.

(Applaudissements. M. HAUSSOULIER rejoint les rangs de l'hémicycle M. LOGNON, doyen d'âge et M. TONOLLI, benjamin de l'assemblée s'installent à la tribune).

M. LOGNON félicite l'ensemble des élus pour leur élection et précise qu'il présidera cette séance avec beaucoup d'émotion. Il rend hommage à ses collègues MM. Gérald MAISSE, Bernard DAVERGNE et Pierre BOULANGER décédés au cours de la mandature précédente.

Il donne lecture de la liste officielle par canton des conseillers et conseillères départementaux élus à l'issue des scrutins des 20 et 27 juin 2021 :

Abbeville - 1	Mme VAST Julie	M. TONOLLI Angelo
Abbeville - 2	Mme HOLLEVILLE-MILHAT Sabrina	M. HAUSSOULIER Stéphane
Ailly-sur-Noye	Mme LHOMME Brigitte	M. BOHIN Pascal
Ailly-sur-Somme	Mme BENEDINI-POLLEUX Catherine	M. STOTER Jean-Jacques
Albert	Mme CARON-DECROIX Virginie	M. BEAUVARLET Franck
Amiens - 1	Mme ESTEBAN Dolorès	M. BEUVAIN Laurent
Amiens - 2	Mme DARRAS Zohra	M. FAUVET Frédéric
Amiens - 3	Mme ERCAN Esra	M. RENAUX Jean-Claude
Amiens - 4	Mme QUIQUEMPOIS Guillemette	M. PIOT Jean-Louis
Amiens - 5	Mme FONGUEUSE France	M. DUFLOT Guillaume
Amiens - 6	Mme DEVAUX Valérie	M. de JENLIS Hubert
Amiens - 7	Mme DELÉTRÉ Margaux	M. JARDÉ Olivier
Corbie	Mme CARTON Sabine	M. BOUCHY Jean-Michel
Doullens	Mme HIVER Christelle	M. SOMON Laurent
Flixecourt	Mme TEMMERMANN Nathalie	M. LOGNON René
Frivilles-Escarbotin	Mme EVRARD Monique	M. NOIRET Emmanuel
Gamaches	Mme SIRE Guislaine	M. BIHET Arnaud
Ham	Mme RAGUENEAU Françoise	M. DEMULE Frédéric
Moreuil	Mme MAILLE-BARBARE Françoise	M. DEMOUY Bertrand
Péronne	Mme KUMM Valérie	M. BOULOGNE Christophe

Poix-de-Picardie	Mme de WAZIERS Isabelle	M. LEFEUVRE Jannick
Roye	Mme HEROUART Josiane	M. LARCHER Wilfried
Rue	Mme MARTIN Jocelyne	M. HERTAULT Claude

M. LOGNON rappelle que l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, dans sa rédaction issue de l'article 8 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, prescrit, pour cette séance un quorum de la majorité des conseillers en exercice présents des membres, soit 23 membres. Après avoir constaté que ce quorum est atteint, il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Il précise également qu'un conseiller départemental empêché d'assister à une réunion peut, conformément aux termes de l'article précité, donner délégation de vote à un autre membre de l'assemblée départementale. Toutefois, il rappelle qu'un conseiller départemental ne peut recevoir plus de deux délégations de vote.

Après avoir rappelé l'ordre du jour, M. LOGNON, précise les modalités de l'élection du Président du Conseil départemental et invite ses collègues à déclarer leur candidature.

M. SOMON, au nom des 28 élus sous les couleurs « Unis pour la Somme », propose la candidature de M. Stéphane HAUSSOULIER.

M. FAUVET, après avoir remercié les services départementaux pour l'organisation de cette réunion et félicité ses collègues propose la candidature de Mme Zohra DARRAS au nom des 18 élus sous les couleurs « La Somme en commun ».

Avant de procéder au dépouillement, M. LOGNON salue la présence d'anciens collègues élus parmi lesquels M. le Président Christian MANABLE ainsi que M. Emmanuel MAQUET, député de la Somme.

21.1 ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Il est procédé à un premier tour de scrutin secret, dont le résultat est le suivant :

Inscrits : 46
Votants : 46

Suffrages exprimés : 44

Vote blanc 1

Vote nul 1

Ont obtenu :

M. Stéphane HAUSSOULIER 26 voix

Mme Zohra DARRAS 18 voix

M. HAUSSOULIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu Président du Conseil départemental.

(Applaudissements)

Avant de rejoindre sa place dans l'hémicycle M. LOGNON félicite Mme DARRAS pour son score, reflet de l'unité des élus « La Somme en commun » et adresse ses félicitations à M. HAUSSOULIER, élu Président. Il souligne la difficulté du mandat de la Présidence dans un contexte de très forte abstention qui devra être, selon lui, pris en compte. Il rappelle que les engagements doivent être pris sur des objectifs clairement définis afin que les paroles soient suivies d'actes, stratégie qui a été la sienne depuis de nombreuses années sur son canton et cite quelques projets réalisés à Flixecourt. Enfin, il appelle l'attention du Président sur le sujet des friches industrielles pour lesquelles des projets sont en préparation.

M. HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental, prend place à la tribune.

(M. LOGNON rejoint sa place dans l'hémicycle).

(Applaudissements.)

M. le Président déclare partager les propos de M. LOGNON et témoigne sa reconnaissance sincère et émue à ses collègues.

Il salue celles et ceux qui sont présents et notamment son collègue sénateur M. Laurent SOMON, M. Emmanuel MAQUET député, M. le Président Christian MANABLE, les conseillers généraux honoraires, ses collègues et les vingt nouveaux élus qui font leur entrée au sein de l'Assemblée. Il remercie chaleureusement chacun des élus pour la confiance qui lui est témoignée. Puis, il prononce son discours de prise de fonction dont l'intégralité figure en annexe au présent procès-verbal.

(Applaudissements.)

21.2 – COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. le Président poursuit l'ordre du jour et indique qu'aux termes de l'article L.3122-5 du code précité, il doit être procédé à la composition de la commission permanente. Il précise que l'alinéa 2 de l'article L.3122-4 de ce même code dispose que la commission permanente est composée du Président du Conseil départemental et des membres élus au sein de l'Assemblée départementale et qu'au sein de la commission permanente, seront également élus les vice-présidents et vice-présidentes, quatre au minimum et treize au maximum.

M. le Président propose de fixer cette composition comme suit :

- le Président du Conseil départemental,
- 13 vice-présidents,
- 32 autres membres.

Il est procédé à un vote à mains levées ; la composition de la commission permanente est adoptée à l'unanimité.

21.3 – ELECTION DES MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Président indique que la composition de la commission permanente est déterminée, et ainsi que le précise l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales : « les membres de la commission permanente autre que le Président sont élus au scrutin de liste. Chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats même incomplète. Cette liste doit être paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

M. le Président indique que les listes devront être déposées auprès de lui dans l'heure qui suit et précise qu'en cas de dépôt de plusieurs listes, un vote à bulletin secret sera organisé et les sièges seront répartis à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

M. le Président constate qu'il est 11 heures 27, et par conséquent que les listes doivent lui être déposées au plus tard à 12 heures 27.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue, à 11 heures 27, est reprise à 12 heures 42).

Après l'expiration du délai d'une heure, M. le Président constate qu'une seule liste a été déposée ; les différents sièges de la commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste dont il donne lecture.

1ère vice-présidente :	Mme Christelle HIVER
2ème vice-président :	M. Pascal BOHIN
3ème vice-présidente :	Mme Isabelle de WAZIERS
4ème vice-président :	M. Franck BEAUVARLET
5ème vice-présidente :	Mme Brigitte LHOMME
6ème vice-président :	M. Hubert de JENLIS
7ème vice-présidente :	Mme Virginie CARON-DECROIX
8ème vice-président :	M. Olivier JARDÉ
9ème vice-présidente :	Mme Françoise RAGUENEAU
10ème vice-président :	M. Jean-Michel BOUCHY
11ème vice-présidente :	Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
12ème vice-président :	M. Emmanuel NOIRET
13ème vice-présidente :	Mme Margaux DELÉTRÉ

Autres Membres :

M. Arnaud BIHET, Mme Sabine CARTON, M. Bertrand DEMOUY, Mme Valérie DEVAUX, M. Frédéric DEMULE, Mme Monique EVRARD, M. Guillaume DUFLOT, Mme France FONGUEUSE, M. Claude HERTAULT, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Laurent SOMON, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent BEUVAIN, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Christophe BOULOGNE, Mme Zohra DARRAS, M. Frédéric FAUVET, Mme Esra ERCAN, M. Wilfried LARCHER, Mme Dolorès ESTEBAN, M. René LOGNON, Mme Josiane HEROUART, M. Jean-Louis PIOT, Mme Valérie KUMM, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

M. le Président donne lecture de la charte de l' élu local conformément aux dispositions de de l'article L. 3121-9 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Lors de la première réunion du conseil départemental, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1-1. Le Président remet aux conseillers départementaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du présent titre ».

M. le Président informe ses collègues que la charte de l'élu local ainsi qu'un extrait du code général des collectivités territoriales relatif aux garanties accordées aux titulaires de mandats départementaux sont déposés sur table.

21.4 - DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PRESIDENT

M. le Président indique que suivant l'article L.3121-22 du code général des collectivités territoriales, après l'élection de sa commission permanente, le Conseil départemental peut déléguer à son Président l'exercice de certaines de ses attributions.

En ce cas, et par dérogation aux dispositions de l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales, les rapports sur les affaires soumises aux conseillers départementaux peuvent leur être communiqués en cours de réunion, une suspension de séance étant de droit pour que chaque conseiller puisse prendre connaissance du rapport et de la proposition de délibération.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12 heures 48 est reprise à 12 heures 53).

M. FAUVET tient à préciser que les élus « La Somme en commun » n'ont pas présenté de liste alternative pour l'élection des membres de la commission permanente. S'appuyant sur le discours empreint d'écoute et d'ouverture de M. le Président, il lui suggère d'une part, d'émettre un signal important, en confiant à l'opposition la présidence de la commission des finances à l'instar des assemblées parlementaires, d'autre part, de rétablir l'aide au fonctionnement des crèches.

M. le Président remercie M. FAUVET et prend note de sa demande d'ouverture.

M. le Président fait part à ses collègues de la tenue d'une réunion du Conseil départemental le lundi 19 juillet prochain.

Il propose de délibérer sur le rapport donnant délégations de pouvoirs du Conseil départemental au Président.

M. Stoter remarque qu'au point 6 du rapport il est proposé d'autoriser le Président à renouveler l'adhésion du Département aux associations dont il est membre, sujets antérieurement soumis à la 1ère commission. M. le Président prend acte de la remarque et précise que les délégations proposées ici sont prévues par les dispositions du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à un vote à mains levées, le rapport est adopté à l'unanimité.

En application de l'article L.3121-24 du code général des collectivités territoriales, il porte à la connaissance de ses collègues le dépôt de déclarations de constitution de deux groupes d'élus. Le groupe Unis pour la Somme composé de 28 membres dont la co-présidence sera assurée par Mmes DELETRE et DEVAUX ainsi que le groupe d'opposition La Somme en commun composé de 18 membres et pour lequel la présidence n'a pas encore été communiquée.

M. le Président propose à ses collègues de se retrouver pour un moment convivial dans le jardin de la résidence du Département au 35 rue Lamarck.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 12 heures 58).

.....
LE PRESIDENT DE SEANCE,

LE SECRETAIRE,

M. René LOGNON

M. Angelo TONOLLI



LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER



**Intervention de M. Stéphane HAUSSOULIER
Président du Conseil départemental de la Somme**

Séance d'installation du Conseil départemental

Jeudi 1^{er} juillet 2021

Monsieur le Sénateur, cher Laurent

Monsieur le Député, cher Emmanuel

Monsieur le Président d'Amiens Métropole, cher Alain,

Monsieur le Président Christian Manable,

Messieurs les Conseillers départementaux honoraires,

Mesdames, Messieurs, les Conseillers départementaux, chers collègues,

Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

A l'aube de cette nouvelle mandature de l'Assemblée départementale, permettez-moi de vous féliciter, mes chers collègues pour votre élection. Je salue en particulier les 20 nouveaux élus qui font leur entrée aujourd'hui au sein de notre assemblée.

Il y a huit mois presque jour pour jour, c'est avec une profonde émotion que je m'installais dans le fauteuil du Président du Conseil départemental de la Somme pour la première fois. La solennité qui entoure l'élection du Président en fait un moment fort de notre vie démocratique, c'est aussi, pour tout vous avouer, un moment fort tout court, pour votre serviteur. Après cette présidence courte, particulière sur tous les plans, je ressens la même émotion en retrouvant ce fauteuil ce matin.

Je remercie chaleureusement chacun d'entre vous pour la confiance que vous me témoignez. Je tâcherai de m'en montrer à la hauteur tout au long de notre mandat.

Après l'élection que nous venons de vivre, mes premiers mots s'adressent aux Samariens.

À tous les Samariens.

À ceux, nombreux, qui ont témoigné leur confiance à la majorité sortante Unis pour la Somme qui se trouve aujourd'hui confortée dans cette assemblée.

À ceux qui ont amené sur ces bancs la présence de 18 élus d'autres sensibilités politiques.

À ceux, également, qui ont porté leur voix à des candidats qui n'ont pas été élus parmi nous.

Et à ceux, enfin, qui ont fait le choix de ne pas se déplacer ces deux derniers dimanches. Ce sont eux les plus nombreux.

Notre mandat, à tous, sera marqué par les conditions de notre élection.

Deux électeurs sur trois ne se sont pas rendus aux urnes pour ces élections départementales. L'ampleur inédite de ce retrait démocratique touche à notre raison d'être d'élus locaux. Elle doit nous interroger sur nos pratiques et nous pousser à trouver des réponses à la hauteur des enjeux.

Les raisons de cette abstention sont nombreuses et complexes.

Bien sûr, le **contexte sanitaire particulier** a joué un rôle important.

Le principe même du report des élections de mars à juin a pu induire dans l'esprit des électeurs qu'elles n'étaient finalement pas si fondamentales.

La période estivale est probablement moins propice à la mobilisation des électeurs que le moment habituel du printemps.

La présence du virus, qui circule toujours, a pu créer des appréhensions chez certains, tandis que pour d'autres, l'envie de privilégier des activités enfin retrouvées a été plus forte que le devoir démocratique.

Mais le contexte sanitaire n'explique pas tout.

Cette élection a également été marquée par une désorganisation totale dans la distribution de propagande aux électeurs. Quelle que soit notre sensibilité politique, nous pouvons tous regretter profondément les dysfonctionnements que nous avons constatés.

Circulaires distribuées plus d'un mois avant le scrutin,
ou au contraire très tardivement à certains endroits, voire après les scrutins,
pas distribuées du tout ailleurs,

Bref : une vraie confusion générale.

Rien n'a été fait correctement pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de cette élection.

Le choix fait par l'Etat d'organiser deux élections locales en même temps et de recourir à un marché public pour la distribution a pesé lourd. Trop lourd. Espérons que l'on sache s'en souvenir pour les élections futures.

Que dire d'un Etat qui finance en partie la Poste, son opérateur historique pour maintenir son activité ou défendre sa présence territoriale et le même Etat capable de le priver d'une activité rémunératrice.. à cause de la recherche du moindre prix, incompatible en l'espèce avec la qualité que chaque candidat pouvait espérer de cette distribution.

et je n'évoquerai même pas, la liste des électeurs qui avait été confiée à ce prestataire qui pour certains étaient décédés depuis près d'un an...

Au-delà de ces éléments contextuels, nous ne pouvons pas ignorer **la rupture qui se manifeste par cette abstention massive entre les citoyens et la vie politique locale.**

Les citoyens le disent, ceux d'entre nous qui ont fait du porte à porte l'ont entendu : **on ne perçoit plus l'intérêt des élections locales.**

Notre **mode de scrutin**, majoritaire par binômes sur 23 cantons, est difficile à comprendre et ne favorise pas l'émergence de combats personnels médiatiques. Nous pouvons nous en féliciter pour la sérénité de nos débats, mais force est de constater que cela ne joue pas pour l'intérêt des élections départementales.

Depuis que nous avons **perdu notre pouvoir fiscal**, les citoyens ne peuvent plus voter en contribuables et se sentent donc moins concernés directement par nos enjeux.

Enfin, les **compétences enchevêtrées de nos collectivités** sont incompréhensibles pour les citoyens. Les candidats qui ont fait campagne sur des sujets totalement extérieurs au Département n'ont pas aidé à la lisibilité.

Qui sait, aujourd'hui, que les Départements financent une majeure partie des EHPAD ? Comment les bénéficiaires du RSA peuvent-ils identifier le Département quand c'est la Caf qui leur verse l'allocation ? Comment expliquer que le Département puisse intervenir pour boucher un nid de poule à l'entrée d'une commune mais pas dans son centre-ville ?

Comment le citoyen peut-il se sentir concerné dans un univers où tout le monde intervient sur tout mais personne n'est responsable de rien ?

A ce rythme, les Départements risquent fort de se trouver dans quelques années dans la même position que l'Union européenne, condamnés à être une nébuleuse administrative impersonnelle et indéfinie.

Dans cette situation, il est urgent de mener à bien les réformes qui redonneront aux collectivités un pouvoir d'agir et donc une capacité à intéresser les citoyens.

Les évolutions menées les dernières années ont été totalement contre-productives.

Poursuivant un objectif d'optimisation budgétaire qui est très loin d'être atteint, l'Etat a créé de grandes Régions, de grands cantons, de grands EPCI.

Il a surtout créé un grand éloignement.

Tout cela montre que les messages déjà passés par les électeurs lors des élections antérieures n'ont pas été entendus.

Au niveau de démobilisation que nous avons atteint aujourd'hui, **sachons écouter le silence assourdissant d'une partie de la population qui sonne comme une ultime alerte.**

Oui, sachons écouter, mes chers collègues.

Il serait trop facile de nous cacher derrière le contexte sanitaire et les causes institutionnelles sans nous interroger sur notre propre responsabilité.

Nous sommes les premiers concernés, et donc les premiers responsables.

Sur **les deux tiers** des cantons, nous avons été élus grâce à un appel à la mobilisation pour les valeurs républicaines face aux extrêmes.

Sur **l'ensemble** des cantons, nous avons été élus avec moins de 25 % des inscrits, voire moins de 20 ou même moins de 15%.

Ces circonstances nous obligent.

Nous sommes désormais liés pour les sept prochaines années au sein de cette assemblée de laquelle nous avons écarté les extrêmes.

Sachons nous montrer à la hauteur de ce que la vie démocratique exige. Soyons tous d'ardents défenseurs de notre territoire et de nos habitants, au-delà des considérations partisans.

La célèbre phrase de Valéry Giscard d'Estaing à François Mitterrand sur le **« monopole du cœur »**, passée à la postérité, a presque 50 ans. Pourtant, un demi siècle plus tard, nos débats politiques sont encore régulièrement pollués par des positions caricaturales qui ne laissent pas de place au bon sens et au consensus.

Je vous le dis, mes chers collègues, je me reconnais mal dans ces clivages dépassés depuis longtemps.

Les positions manichéennes ne sont plus audibles pour nos concitoyens.

Pendant la campagne, j'ai eu l'occasion de dire qu'une crèche, ou la rénovation d'un monument historique, n'étaient pas de droite ou de gauche. Avant même le premier tour, j'ai souhaité tendre la main à tous ceux qui veulent agir pour la Somme et les Samariens dans le respect des valeurs de la République.

Ceux qui aiment les gens, tout simplement.

Alors que nous vivons en ce moment les premières minutes de notre mandat, j'en appelle à chacun d'entre vous : **appuyons nous sur ce qui nous rassemble plutôt que sur ce qui nous divise**. Construisons ensemble un avenir plein d'espoir pour ce département.

Bien sûr, nous avons tous nos sensibilités politiques.

Bien sûr, il restera toujours certains marqueurs forts dans le positionnement de chacun sur des sujets de société.

Bien sûr, nous aurons toujours, de temps à autres, des débats passionnés qui font le sel de notre assemblée.

Mon message n'est pas ici de nier les sensibilités de chacun. Nos différences sont aussi nos richesses. Je fais simplement le vœu que nous puissions quitter des positions dogmatiques parfois artificielles pour pouvoir étudier toutes les bonnes idées, d'où qu'elles viennent, et adopter ensemble des mesures de bon sens qui vont dans l'intérêt de nos concitoyens.

Cette volonté, je souhaite la mettre en pratique dès à présent car nous ne regagnerons la confiance des électeurs qu'en tenant nos engagements. Combien de discours comme celui-ci ont-ils été maillés de bonnes intentions, balayées dès les premiers votes ?

Il est grand temps de passer des paroles aux actes.

Nous avons retrouvé une assemblée dans laquelle nous sommes tous, sans exception, unis par les valeurs républicaines. Soyons conscients de notre chance.

Elu avec 70% des voix avec Sabrina Holleville-Milhat dans le canton d'Abbeville 2, je n'oublie pas que l'électorat du centre et de la droite traditionnelle n'est absolument pas aussi étoffé. Nous devons tous notre légitimité à des électeurs qui peuvent avoir des sensibilités différentes ou qui parfois ne se reconnaissent pas dans les étiquettes politiques. Sachons nous en rappeler dans l'exercice de notre mandat.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je souhaite que vous puissiez toutes et tous être associés à l'élaboration des politiques départementales.

Chacun d'entre vous connaît son canton mieux que personne. Vous pouvez tous être force de proposition pour dessiner ensemble la Somme de demain. Dans le contexte que nous traversons, de crise sanitaire et démocratique, **nous aurons besoin de toutes les énergies** pour regagner la confiance des citoyens. Notre assemblée ne peut que sortir enrichie et renforcée d'un débat d'idées constructif.

Je propose également **d'associer plus largement toutes les sensibilités politiques à l'élaboration de notre budget.**

Lors du dernier mandat, nous nous sommes souvent divisés sur la question des finances départementales. Pourtant, regardons les choses en face : nos recettes comme nos dépenses sont extrêmement contraintes. Des débats parfois très virulents nous ont divisés pour des sujets représentant seulement quelques milliers d'euros, alors que les dépenses de solidarité incompressibles pèsent à elles seules la moitié de notre budget.

Dans notre département comme ailleurs, l'équation budgétaire représente un tel défi qu'elle ne pourra être relevée qu'en unissant nos forces pour peser au niveau national et construire ensemble un modèle soutenable.

Ce pragmatisme, cette levée des carcans, je veux aussi l'appliquer au spectre de nos politiques départementales.

La crise sanitaire que nous traversons montre à quel point l'intervention du Département est indispensable aux côtés de tous ceux qui souffrent. Nous sommes, avec les communes, une des rares institutions à disposer encore d'une forte présence humaine en proximité, sur le terrain.

Les réponses à la crise et aux défis de notre époque ne rentrent pas dans les cases de la Loi NOTRe ou du Code de l'action sociale et des familles.

Lorsque des parents sont désemparés pour trouver un accompagnement adapté à leur enfant handicapé, je refuse de les renvoyer froidement vers l'Agence Régionale de Santé.

Lorsqu'une commune n'a pas les moyens de sécuriser la traversée de son centre-ville, je ne peux pas me résoudre à constater la mise en danger quotidienne des enfants qui se rendent à l'école sans pouvoir intervenir.

Lorsque des travaux sont urgents pour prévenir les inondations et les coulées de boue, je n'accepte pas de devoir remiser notre intervention aux calendes grecques, en attendant une analyse juridique et des autorisations, perdues dans les méandres de l'administration centrale.

La crise sanitaire nous a forcés à être inventifs. Face à des difficultés inédites, nous avons trouvé comment faire du cadre réglementaire non pas une contrainte, mais un moyen pour parvenir à aider ceux qui en avaient besoin. Nous ne pouvions pas aider les commerces, qu'à cela ne tienne, nous avons aidé les commerçants.

C'est cet esprit de pragmatisme au service de la population que je veux impulser au sein de notre assemblée.

Les services déconcentrés de l'Etat, la Justice, l'Education nationale, l'Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, la Caisse d'allocation familiale, tous les acteurs institutionnels doivent être demain nos partenaires privilégiés pour une action publique plus efficace au service de la population.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, c'est tous ensemble que je vous propose de construire le projet de mandat 2021-2028 du Conseil départemental.

Nous avons eu l'occasion, ces dernières semaines, d'exposer quelles étaient les priorités portées par la majorité départementale **Unis pour la Somme**.

Pour n'en citer que quelques unes, nous nous sommes engagés à :

améliorer la sécurité routière,

mieux soutenir les jeunes qui font des études,

favoriser le retour à l'emploi,

réhabiliter la valeur travail, mieux récompenser ceux qui se lèvent tôt et travaillent dur pour de petits salaires,

assurer le bien-être des personnes âgées,

changer le regard sur le handicap,

recréer les liens de solidarité entre nos concitoyens, avec des projets tels que les « Voisins solidaires » chers à Atanase Perifan qui nous fait l'honneur et l'amitié d'être présent ce matin,

investir pour les mobilités douces et la transition énergétique,

recourir davantage à l'agriculture locale,

développer une politique culturelle et sportive accessible à tous,

affirmer notre ambition autour du projet Vallée de Somme, Vallée idéale.

Ces priorités sont celles qui concernent directement les habitants. Je suis persuadé que nous pouvons nous retrouver autour de ces objectifs et écrire ensemble la manière de les atteindre.

Dès la rentrée, je convierai chacun d'entre vous à des temps de travail pour définir les contours de nos interventions futures.

Toutes les idées seront bonnes à prendre.

Après la belle unité républicaine dont nous avons fait preuve dimanche dernier, je sais pouvoir vous faire confiance pour construire ensemble en nous rassemblant sur l'essentiel : l'amélioration du quotidien des habitants de la Somme.

Permettez-moi, pour conclure, de remercier chaleureusement ceux qui m'ont soutenu ces derniers mois, et ceux qui nous seront indispensables tout au long de notre mandat.

Je tiens à saluer particulièrement l'ensemble des **Maires, des conseillers municipaux, des assesseurs** qui ont permis une bonne tenue du scrutin ces quinze derniers jours. Ce sont eux qui font vivre notre démocratie locale.

J'ai une pensée particulière pour **ceux qui ont montré la voie vers cette belle fonction de Président du Conseil départemental :**

Max Lejeune, qui a marqué à jamais l'histoire de notre assemblée et a façonné notre département 43 ans durant,

Fernand Demilly,

Alain Gest, qui m'a vu débiter ma carrière politique, à qui je dois tant, et que j'évoque toujours avec une sincère émotion,

Daniel Dubois,

Christian Manable, présent avec nous ce matin,

Et bien sûr **Laurent Somon**, mon prédécesseur qui a réussi avec la majorité départementale à résoudre l'équation impossible entre bonne santé financière de notre collectivité et investissement pour nos concitoyens et notre territoire.

À ce moment si particulier, je pense avec émotion à **ma famille, mes amis, mon entourage valericain, mes soutiens les plus fidèles** qui m'ont accompagné depuis de nombreuses années. Sans eux, je ne serais pas là.

A Daniel Chareyron, qui a pris ma suite à la tête de la Mairie de Saint-Valery, à l'équipe qui a effectué avec lui un travail remarquable sur notre territoire, j'adresse mes plus chaleureux remerciements. Je leur souhaite tout le succès qu'ils méritent à Saint-Valery tout en les assurant, comme ils le savent déjà, que mon cœur sera toujours valericain.

Enfin, je salue au nom de l'assemblée **départementale les 2 700 agents du Département** qui se mobilisent au quotidien pour donner corps à nos politiques publiques.

Comme je l'ai fait lors des huit derniers mois, j'irai dès demain à leur rencontre pour partager leur quotidien et être à leur écoute.

La volonté qui nous anime de construire, d'avancer, de moderniser notre action demandera à nos services de la réactivité et sollicitera leur expertise pour toujours plus d'efficacité.

Je sais que nous pouvons compter sur eux pour mettre leurs compétences et leur dévouement au service des Samariens.

Mes chers collègues, je vous remercie une nouvelle fois pour votre confiance et votre engagement.

La vie de conseiller départemental est riche et passionnante. Elle demande du temps, parfois au détriment d'une vie familiale et professionnelle.

Notre mandat sera émaillé de moments de bonheur et de fierté, mais aussi de moments plus difficiles, en raison d'une actualité locale, nationale ou même internationale particulière.

Les défis de notre temps sont si nombreux.

La crise sanitaire qui n'est pas terminée, les aléas économiques, le changement climatique, le risque terroriste qui perdure peuvent chaque jour nous amener à exercer nos responsabilités dans des circonstances graves.

C'est cela aussi, la vie d'un élu local.

Mais le mandat de conseiller départemental nous apporte tant en retour.

Je sais que nous serons fiers, dans sept ans, d'avoir agi ensemble pour faire avancer notre département.

Les Samariens comptent sur nous. Les élections doivent aujourd'hui être suivies d'actions. Notre responsabilité est donc immense, comme le sont les défis auxquels nous devons faire face. Les défis, nous ne les relèverons que si nous avons confiance dans l'avenir. Bien sûr les temps sont difficiles. Les vents de la crise n'épargneront peut-être pas la Somme, tout comme cette vague de doute sur la capacité de notre Pays à renouer avec son destin collectif.

Mais si la météo est mauvaise, nous n'aurons pas le droit de rester au port nous devons sortir du chenal, hisser les voiles et avancer au large. En embarquant tous les Samariens. En gardant à l'esprit ces mots célèbres d'Antoine de Saint-Exupéry : « Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas les hommes et les femmes pour leur donner des ordres mais fais naître dans leurs cœurs le désir de la mer ».

Mes chers collègues, je vous souhaite, du fond du cœur, à toutes et à tous un excellent mandat au service des habitants de la Somme.